



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Sciences des écosystèmes
et des océans

Ecosystems and
Oceans Science

Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS)

Compte rendu 2017/005

Région du Québec

**Compte rendu de l'examen régional par des pairs sur l'évaluation du homard des eaux
côtières du Québec en 2016**

**Du 25 au 26 février 2016
Mont-Joli, Québec**

**Président : Denis Chabot
Rapporteure : Sonia Dubé**

Institut Maurice Lamontagne
Pêches et Océans Canada
850, Route de la Mer, C.P. 1000
Mont-Joli, Québec, G5H 3Z4

Avant-propos

Le présent compte rendu a pour but de consigner les principales activités et discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion. Il peut contenir des recommandations sur les recherches à effectuer, des incertitudes et les justifications des décisions prises pendant la réunion. Le compte rendu peut aussi faire état de données, d'analyses ou d'interprétations passées en revue et rejetées pour des raisons scientifiques, en donnant la raison du rejet. Bien que les interprétations et les opinions contenues dans le présent rapport puissent être inexactes ou propres à induire en erreur, elles sont quand même reproduites aussi fidèlement que possible afin de refléter les échanges tenus au cours de la réunion. Ainsi, aucune partie de ce rapport ne doit être considérée en tant que reflet des conclusions de la réunion, à moins d'une indication précise en ce sens. De plus, un examen ultérieur de la question pourrait entraîner des changements aux conclusions, notamment si des renseignements supplémentaires pertinents, non disponibles au moment de la réunion, sont fournis par la suite. Finalement, dans les rares cas où des opinions divergentes sont exprimées officiellement, celles-ci sont également consignées dans les annexes du compte rendu.

Publié par :

Pêches et Océans Canada
Secrétariat canadien de consultation scientifique
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/>
csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2017
ISSN 2292-4264

La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2017. Compte rendu de l'examen régional par des pairs sur l'évaluation du homard des eaux côtières du Québec en 2016; du 25 au 26 février 2016. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Compte rendu 2017/005.

Also available in English:

DFO. 2017. Proceedings of the regional peer review meeting on the assessment of the lobster in Quebec's inshore waters in 2016; February 25 and 26, 2016. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Proceed. Ser. 2017/005.

SOMMAIRE

Ce document renferme le compte rendu de la réunion tenue dans le cadre du processus régional d'évaluation des stocks de homard des eaux côtières du Québec. Cette revue, qui s'est déroulée les 25 et 26 février 2016 à l'Institut Maurice-Lamontagne à Mont-Joli, a réuni une trentaine de participants des sciences, de la gestion et de l'industrie. Ce compte rendu contient l'essentiel des présentations et des discussions qui ont eu lieu pendant la réunion et fait état des recommandations et conclusions émises au moment de la revue.

SUMMARY

This document contains the proceeding from the meeting held within the regional assessment of the lobster in Quebec's inshore waters. This review process was held on February 25th-26th, 2016 at the Maurice Lamontagne Institute in Mont-Joli. This meeting gathered about thirty participants from sciences, to management to industry. This proceeding contains the essential parts of the presentations and discussions held and relates the recommendations and conclusions that were presented during the review.

INTRODUCTION

La région du Québec de Pêches et Océans Canada (MPO) a la responsabilité de l'évaluation de plusieurs stocks de poissons et invertébrés exploités dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. La plupart de ces stocks sont revus de façon périodique à l'intérieur d'un processus consultatif régional qui se déroule à l'Institut Maurice-Lamontagne à Mont-Joli. Le présent document constitue le compte rendu de la réunion d'évaluation des stocks de homard des eaux côtières du Québec, qui a eu lieu les 25 et 26 février 2016.

L'objectif de la revue était de déterminer si des changements sont survenus dans l'état de la ressource et s'ils nécessitent des ajustements aux plans de gestion en fonction de l'approche de conservation retenue avec, comme but ultime, de formuler un avis scientifique pour la gestion des stocks de homard des eaux côtières du Québec pour les saisons de pêche 2016 à 2018.

Ce compte rendu fait état des principaux points des présentations et des délibérations qui découlent des activités du comité régional des évaluations de stocks. La revue régionale est un processus ouvert à tout participant en mesure d'apporter un regard critique sur l'état des ressources évaluées. À cet égard, des participants de l'extérieur du MPO sont invités à contribuer aux activités du comité à l'intérieur du cadre de référence défini pour cette revue (Annexes 1 et 2). Le compte rendu fait également état des recommandations émises par l'assemblée.

CONTEXTE

Le président de la réunion, M. Denis Chabot, effectue un rappel des objectifs et du déroulement de la revue par les pairs et présente le cadre de référence. Un tour de table permet aux participants de se présenter. M. Bernard Sainte-Marie introduit la nouvelle équipe responsable de l'évaluation des stocks de homard, soit M. Benoît Bruneau et Mme Nathalie Paille. Considérant leur affectation récente, certains indicateurs n'ont pu être intégrés par manque de temps, ce qui n'affecte pas cependant la qualité de l'évaluation.

Le biologiste évaluateur, M. Benoît Bruneau, souligne le travail des collaborateurs et expose le plan de la rencontre. Il effectue une brève mise en contexte en présentant le cadre de conservation établi pour le homard. Quelques composantes de la biologie du homard sont également revues. Les indicateurs (abondance, démographie, taux d'exploitation et productivité) utilisés pour dresser l'état des stocks sont dérivés principalement des statistiques de la pêche, des données de l'échantillonnage en mer et à quai des captures commerciales, des livres de bord (obligatoires et volontaires), de relevés au chalut et en plongée sous-marine pour les Îles-de-la-Madeleine et de projets avec des casiers expérimentaux et un relevé post-saison en Gaspésie. Un bref rappel est effectué sur la façon de calculer certains indicateurs, notamment la PUE, les densités (chalut), les structures de taille et le taux d'exploitation.

Les débarquements de homard au Québec totalisent, en 2015, 5 880 t. Les Îles-de-la-Madeleine (IDM) comptent pour 59 % des débarquements tandis que la Gaspésie occupe le deuxième rang avec 31 %. Anticosti et la Côte-Nord interviennent respectivement pour 9 % et 1 % des débarquements totaux. On rappelle que d'importants programmes de réduction de l'effort de pêche ont été mis en place à partir de 2006 en Gaspésie et, dans une moindre mesure, aux Îles-de-la-Madeleine.

ÉVALUATION DE LA RESSOURCE

Pour chaque secteur (IDM, Gaspésie, Anticosti, Côte-Nord), M. Bruneau présente brièvement les faits saillants de la dernière évaluation, les mesures de gestion ainsi que les données disponibles pour estimer les indicateurs. Le biologiste passe ensuite en revue les résultats obtenus selon les différentes catégories d'indicateurs (abondance, démographie, taux d'exploitation, productivité). Puisque la plupart des indicateurs sont basés sur les données de la pêche, il fait également référence à l'effort de pêche et à la température au cours de la saison de pêche. Pour chaque catégorie d'indicateurs, des questions et commentaires sont émis par les participants et rapportés dans le compte rendu. Un sommaire concernant l'état actuel des stocks conclut les présentations par secteur et un avis est formulé.

ÎLES-DE-LA-MADELEINE (ZPH 22)

Indicateurs d'abondance

Les débarquements, principal indicateur d'abondance, ont atteint un pic historique de 3 486 t en 2015, ce qui est 52 % plus élevé que la moyenne des 25 dernières années pour un effort de pêche semblable ou inférieur. L'augmentation des débarquements entre 2011 et 2015 a été plus importante au nord (51 %) qu'au sud (23 %).

En 2015, pour l'ensemble des Îles, la prise par unité d'effort (PUE) en poids de l'échantillonnage commercial était légèrement plus élevée (2 %) que celle de 2011 et 30 % (18 % au sud et 55 % au nord) plus élevée que la moyenne de la série historique (1985-2014).

- Des participants mentionnent que la température en début de saison de pêche, en 2014 et 2015, était particulièrement froide.
- On précise que dans le graphique des débarquements, « nord » et « sud » font référence au port de débarquement.
- On informe l'assemblée qu'un projet de recherche est en cours et vise à examiner le lien entre la température et l'abondance du homard. Il semble y avoir un lien entre le réchauffement actuel et l'augmentation de l'abondance dans certaines régions traditionnellement trop froides, mais on observe aussi des déclinés dans les eaux où les conditions étaient autrefois favorables.
- Pour ce qui est du relevé au chalut, on rappelle que les données (densité, biomasse) n'ont pas été corrigées pour tenir compte du changement de navire. Cette correction sera éventuellement effectuée. Il y aurait possiblement une sous-estimation pour les grandes densités. Ainsi, les données de 2013 à 2015 sont à prendre avec précaution. Il est suggéré d'indiquer l'année qui correspond au changement de navire dans le graphique.
- On ajoute qu'un été très froid en 2012 pourrait avoir réduit la capturabilité du homard dans le relevé au chalut.

Indicateurs démographiques

Les indicateurs démographiques montrent que la taille moyenne des homards commerciaux échantillonnés pendant la pêche a augmenté légèrement, mais de façon soutenue depuis la fin de l'augmentation de la taille légale en 2003. Dans le relevé au chalut, la taille moyenne des homards commerciaux est aussi légèrement à la hausse pour les femelles depuis 2003, mais à la baisse pour les mâles depuis 2013.

-
- L'assemblée considère que les mesures de gestion ont eu un effet bénéfique sur la taille moyenne des homards.
 - Il est suggéré d'examiner les Jumbos en valeur absolue et non en pourcentage afin d'avoir un portrait plus exact (pour enlever l'effet des recrues).
 - On précise que les femelles œuvées ne sont pas incluses dans le rapport des sexes, car elles ne sont pas disponibles à la reproduction.

Taux d'exploitation

Les indicateurs de la pression de pêche montrent une légère diminution des taux d'exploitation depuis 2011.

- On rappelle que la valeur de 2012 s'expliquerait par une capturabilité moindre associée à des conditions plus froides.
- On mentionne que l'approche pour calculer le taux d'exploitation a déjà été validée par les pairs.

Indicateurs de productivité

Les indicateurs de productivité sont demeurés élevés. Pour l'ensemble des Îles, le facteur d'augmentation de la production d'œufs par rapport à la période 1994-1996 précédant l'augmentation de la taille légale était de 2,9x en 2012-2015 contre 3,3x en 2009-2011. Pour ces mêmes périodes, l'augmentation de la contribution des femelles multipares à la production d'œufs a augmenté, ce qui favorise la productivité du stock. Les indices de pré-recrutement et de recrutement à la pêche suggèrent que les débarquements resteront élevés pour les prochaines années.

- On rappelle que la même incertitude concernant la PUE des dernières années du côté sud (échantillonnage en mer), tel que soulevé plus tôt, s'applique également pour les femelles œuvées.
- Les données pour la densité commerciale et les pré-recrues -1 issues du relevé au chalut, pour lesquelles aucun facteur de correction n'a été appliqué suivant le changement de navire de recherche, sont également à considérer avec un bémol.
- On précise que la différence de taille du homard entre le nord et le sud serait liée à une taille à la maturité sexuelle différente.
- Pour ce qui est du succès d'accouplement, certains participants associent le creux de 2013-2014 à une mue tardive. Il pourrait être intéressant d'avoir des classes de mue mutuellement exclusives.

Approche de précaution

Avec une abondance, une productivité et des débarquements élevés, le stock de homard des Îles-de-la-Madeleine est en bonne condition et se situe dans la zone saine selon l'approche de précaution. Dans les conditions environnementales présentes, les niveaux d'exploitation actuels ont permis le maintien ou l'amélioration des indicateurs.

- L'assemblée s'entend pour dire qu'on est dans une situation optimale, notamment en ce qui a trait au recrutement. On assiste à une belle reconstruction du stock.

Sommaire et avis – Îles-de-la-Madeleine

Les faits saillants de l'évaluation sont présentés et certaines modifications sont proposées par l'assemblée. Seuls les commentaires sur le fond (et non sur la forme) sont rapportés.

- Une première discussion concerne la façon de présenter les tendances. Il est suggéré de conserver la comparaison avec la série historique et de remplacer la comparaison de 2015 vs 2011 par une comparaison de la période actuelle (2012-2015) vs la période précédente (2009-2011). Cette façon de faire permet de se comparer à la dernière évaluation et à la série historique.
- On s'interroge également sur la période de référence : Doit-elle être fixe ou ajustée au fil des ans (en incluant la dernière année)? Il importe d'utiliser la même période de référence dans les divers faits saillants pour assurer une cohérence.
- Dans le fait saillant sur les indicateurs démographiques, il est recommandé d'enlever l'information sur les Jumbos, car l'assemblée n'est pas à l'aise avec les proportions présentées.
- Pour ce qui est du fait saillant sur les indicateurs de la productivité, il convient de mettre l'accent sur le fait que la situation est positive. Il faut surtout parler de l'augmentation de la production d'œufs et de la contribution accrue des femelles multipares.

Finalement, la recommandation de l'assemblée se formule ainsi :

Avec une abondance, une productivité et des débarquements élevés, le stock de homard des Îles-de-la-Madeleine est en bonne condition et se situe dans la zone saine selon l'approche de précaution. Dans les conditions environnementales présentes, les niveaux d'exploitation actuels ont permis le maintien ou l'amélioration des indicateurs.

CÔTE-NORD (ZPH 15, 16 ET 18) ET ANTICOSTI (ZPH 17)

Indicateurs d'abondance

Sur la Côte Nord et à Anticosti, les indicateurs d'abondance et de biomasse sont en forte hausse depuis 2011. Les débarquements de homard dans la zone 15 étaient de 32 t en 2015, ce qui représente une augmentation de 113 % par rapport à 2011 (15 t) et de 33 % par rapport à la moyenne des 30 dernières années (25 t). Dans la zone 16, les débarquements ont augmenté de 266 % (22 t) par rapport à 2011 (6 t) et de 200 % par rapport à la moyenne des 30 dernières années (11 t). À l'Île d'Anticosti, dans la zone 17B, les débarquements sont à la hausse depuis 2005, atteignant un maximum historique de 504 t en 2015, ce qui est une augmentation de 189 % par rapport à 2011 (174 t) et de 259 % par rapport à la moyenne des 30 dernières années (140 t). Enfin, dans la zone 18, les débarquements sont passés de 2 t en 2011 à 17 t en 2015.

Dans les zones 15 et 16, la PUE en poids provenant de l'échantillonnage commercial a augmenté de 151 % entre 2011 et 2015 tandis que l'effort de pêche est resté faible et stable depuis 2011. Dans la zone 17, la PUE de 2015 provenant des journaux de bord était supérieure de 131 % à celle de 2011 (1,1 kg/c) pour un effort de pêche relativement stable depuis 2009-2011.

- Il est suggéré d'enlever le point de 2012 dans le graphique de l'effort de pêche (ZPH 15-16).
- Dans les zones 15 et 16, on note que la hausse de la PUE en 2010 correspond au pic de l'effort de pêche cette même année.

-
- Parmi les mesures de gestion pour la zone 17B, il est conseillé de mentionner l'existence de boîtes noires depuis 2015.
 - Pour la zone 17B, on précise que les données de température proviennent d'un thermographe fixé au casier d'un pêcheur. Il est suggéré d'ajouter des flèches pour indiquer la période de pêche.
 - Pour ce qui est de l'effort de pêche à Anticosti, les participants mentionnent que plusieurs facteurs peuvent intervenir pour expliquer les variations : météo, temps de mouillage, comportement du pêcheur, engin de pêche, etc. On peut toutefois parler d'une stabilité de l'effort dans l'ensemble.
 - Pour les zones 15, 16 et 17, les participants s'entendent sur le fait qu'il y a une réelle augmentation ces dernières années. La ressource apparaît abondante.
 - Il est suggéré de réfléchir à la façon de standardiser la PUE.

Indicateurs démographiques

L'échantillonnage commercial pour l'évaluation des indicateurs démographiques est très limité dans cette région, particulièrement pour les zones 15 et 16 où le nombre de homards mesurés par l'échantillonnage commercial n'est pas suffisant pour statuer sur les tendances de la taille des homards légaux et de la production d'œufs. Dans la zone 17, les structures de tailles sont étendues et la taille moyenne est stable. Pour les femelles de cette zone, la taille moyenne stable et le nombre croissant de femelles Jumbos (>127 mm) suggèrent une production d'œufs soutenue ou en hausse.

- En plus de la taille limitée de l'échantillon dans les zones 15 et 16, on ajoute qu'il pourrait y avoir un effet géographique, car la couverture est très large.
- Pour la prochaine évaluation, il serait pertinent d'indiquer le nombre de pêcheurs impliqués.
- Il est suggéré d'explorer davantage dans la zone 18 afin d'avoir plus d'informations pour cette zone.
- Pour la zone 17B, des participants sont d'avis qu'il pourrait y avoir de l'intimidation par les gros homards. Il ne faudrait donc pas conclure à une baisse du recrutement. De plus, les femelles Jumbos ont effectivement augmenté.
- Dans les graphiques sur la taille moyenne des homards dans 17B et pour les Jumbos, il est suggéré d'ajuster l'échelle afin de mieux distinguer les mâles et les femelles.
- Il est suggéré d'uniformiser la présentation des données sur le rapport des sexes via un diagramme en bâtons.

Sommaire et avis - Côte-Nord et Anticosti

Les faits saillants de l'évaluation sont présentés et certaines modifications sont proposées par l'assemblée. Seuls les commentaires sur le fond (et non sur la forme) sont rapportés.

- En ce qui concerne le fait saillant sur les indicateurs démographiques, il est suggéré de préciser que l'échantillonnage commercial demeure très limité. Il y a un besoin évident d'augmenter l'effort d'échantillonnage commercial à quai pour permettre un meilleur suivi.
- Quant à la taille moyenne des femelles de la zone 17, on s'entend pour dire qu'on observe une stabilité. On n'est plus en situation de diminution.

-
- L'assemblée convient que le stock apparaît en très bonne condition, qu'il est plus productif, bien que la croissance demeure lente et la maturité sexuelle tardive.

La **recommandation** de l'assemblée est formulée comme suit :

Les débarquements dans les zones 15 à 18 et les PUE en très forte hausse dans les zones 15 à 17 suggèrent que les stocks de homard de la Côte-Nord et de l'Île d'Anticosti sont en très bonne condition et que l'augmentation de ces indicateurs pourrait se poursuivre.

En raison de l'importante croissance des débarquements des zones 15 à 18, il est recommandé d'augmenter l'effort d'échantillonnage commercial à quai pour ces zones. Il est aussi recommandé d'échantillonner les prises de la zone 17 débarquées aux Îles-de-la-Madeleine.

GASPÉSIE (ZHP 19, 20 ET 21)

Indicateurs d'abondance

Les débarquements, principal indicateur d'abondance, ont atteint un pic historique de 1 802 t en 2015, ce qui est supérieur de 106 % à ceux de 2011 et de 98 % à la moyenne des 25 dernières années pour un effort de pêche semblable depuis 2008 et inférieur au niveau de 1994-2004. En 2015, 87 % des débarquements de la Gaspésie provenaient de la zone 20, 7 % de la zone 21 et 6 % de la zone 19.

Pour l'ensemble de la Gaspésie, la PUE en poids de l'échantillonnage commercial était en forte hausse atteignant un pic historique en 2014-2015. Dans la zone 19, la PUE a augmenté de 238 % de 2011 (0,48 kg/c) à 2015 (1,61 kg/c). Dans la zone 20, la PUE a augmenté de 41,3 % de 2011 (0,34 kg/c) à 2015 (0,48 kg/c). Dans la zone 21, la PUE a augmenté de 213 % de 2011 à 2015.

- On mentionne qu'une mesure sur la taille (augmentation de la TMC) a été mise en place progressivement pour protéger le potentiel reproducteur.
- On précise que le nombre de casiers par permis a diminué à partir de 2006 suivant la fusion de permis. Des participants jugent qu'il serait intéressant de présenter l'effort par zone de pêche.
- On s'interroge à savoir si la pêche d'automne peut aider à prédire la pêche du printemps.
- Pour les graphiques de la PUE dans la zone 20, il est suggéré d'homogénéiser la période de référence pour la PUE en nombre vs la PUE en poids.
- Pour la zone 19, on soulève une incohérence entre la PUE en poids vs la PUE en nombre à partir de 2013. La PUE en poids serait trop importante par rapport à la croissance possible. On se questionne sur la validité des données entre 2012 et 2015 (échantillonnage à quai).
- Pour 21A et 21B, on parle plutôt de « zonettes ». Si possible, il serait intéressant d'obtenir plus d'informations auprès des pêcheurs impliqués. Toutefois, étant donné le peu de données actuellement disponibles, il est suggéré de regrouper ces deux zones.

Indicateurs démographiques

Dans les zones 19 et 21, les indicateurs démographiques montrent que la taille moyenne des homards commerciaux en 2015 était élevée (96,8 et 96,3 mm) et a respectivement diminué légèrement depuis 2011 ou été variable, mais généralement à la hausse. Dans la zone 20, la taille moyenne des homards commerciaux a peu changé depuis 2008 (\approx 88 mm), à l'exception d'une légère baisse de 0,8 mm dans la taille des mâles entre 2014 et 2015. Les structures de

taille des homards commerciaux sont beaucoup plus étendues dans les zones 19 et 21 que dans la zone 20.

- Dans la zone 20, l'assemblée observe que la taille moyenne commerciale du homard est plus près de la taille minimale légale, comparativement aux autres zones.
- Selon les participants, un rapport des sexes 1:1 (zone 20) ne susciterait pas d'inquiétude tant que l'équilibre des tailles est maintenu.
- Dans la zone 19, les pêcheurs semblent observer un peu plus d'individus près de la taille minimale légale.
- Par rapport aux structures de taille, il est suggéré de présenter les données en pourcentage (valeur relative).

Taux d'exploitation

Les indicateurs de la pression de pêche n'ont pu être estimés pour les zones 19 et 21. Dans la zone 20, les taux d'exploitation ont été plus faibles au cours des années 2011-2014 (71,6 %) que de 2008-2010 (78,8 %), mais restent très élevés, avec une valeur autour de 74 % en 2014.

- Selon des participants, ces taux d'exploitation élevés ne laissent pas beaucoup de place pour la croissance et la survie. Ainsi, une diminution du recrutement aurait un impact important. Par contre, cette population soutient ce taux élevé depuis de nombreuses années.

Indicateurs de productivité

Dans la zone 20, les indicateurs de productivité sont élevés. L'abondance des femelles œuvées a continué d'augmenter depuis 2011 et le facteur d'augmentation de la production d'œufs par rapport à la période 1994-1996 se situait autour de 3,0x en 2015, tout comme en 2011. Cependant, la contribution des femelles multipares à la production d'œufs montre une tendance à la baisse depuis 2005. L'abondance des pré-recrues dans la zone 20 en 2015 reste élevée, suggérant que les niveaux de débarquement resteront élevés à court terme. Cette information n'est pas disponible pour les autres zones.

- On rappelle que l'augmentation de la taille minimale légale visait à augmenter la production d'œufs.

Relevé post-saison

Un relevé post-saison dans la zone 20 a été mis en place en 2011. Les données de 2015 indiquent une abondance élevée de pré-recrues.

- Ce relevé représentera éventuellement une source d'information importante pour l'évaluation.

Approche de précaution

Le stock de homard de la Gaspésie est en bonne condition et se situe dans la zone saine selon l'approche de précaution.

Sommaire et avis - Gaspésie

Les faits saillants de l'évaluation sont présentés et certaines modifications sont proposées par l'assemblée. Seuls les commentaires sur le fond (et non sur la forme) sont rapportés.

-
- En ce qui a trait au fait saillant concernant la PUE, il est suggéré de regrouper l'information pour l'ensemble de la Gaspésie (et non par zone). Il importe aussi de mentionner que la PUE en poids a atteint un pic historique en 2014-2015.
 - Dans le fait saillant sur les indicateurs démographiques, il est suggéré d'enlever l'information sur les Jumbos et sur le rapport des sexes. On recommande aussi de faire mention du déficit de gros individus dans la zone 20. On parle d'une pêche de recrutement.
 - A ce sujet, des participants s'interrogent sur les taux d'exploitation qui demeurent élevés, malgré une réduction de l'effort confirmée par les pêcheurs. La faible taille des homards commerciaux incite toutefois à poursuivre le travail déjà entrepris pour réduire l'effort de pêche.
 - Dans le fait saillant sur les indices de la productivité, on suggère d'ajouter l'information du relevé post-saison dans la zone 20 sur l'abondance élevée des pré-recrues qui suggère que les niveaux de débarquement resteront élevés à court terme.

Ainsi, la **recommandation** de l'assemblée est formulée comme suit :

Avec une abondance, une productivité et des débarquements élevés, le stock de homard de la Gaspésie est en bonne condition et se situe dans la zone saine selon l'approche de précaution. Durant les années récentes, les conditions environnementales qui ont prévalu et les niveaux d'exploitation ont permis le maintien ou l'amélioration des indicateurs. Cependant, dans la zone 20, la faible taille moyenne des homards commerciaux et le taux d'exploitation élevé suggèrent qu'il faut poursuivre le travail déjà entrepris pour réduire l'effort de pêche.

CONCLUSION

IDENTIFICATION ET PRIORISATION DES TRAVAUX DE RECHERCHE

Quelques enjeux sont identifiés et visent à :

- Actualiser certaines variables utilisées : taux de croissance, ogive de maturité sexuelle, relation longueur-poids, courbe de production d'œufs.
- Mener des travaux de recherche sur le recrutement en Gaspésie.
- Prendre en compte les informations des boîtes noires à Anticosti.

INDICATEURS DE SUIVI POUR LES ANNÉES INTÉRIMAIRES

L'avis scientifique est émis pour 3 ans (2016-2018). Aucun indicateur de suivi n'est requis.

ANNEXE 1- LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Affiliation
Bénard, Ghislain	Industrie
Boudreau, Sophie*	MPO – Sciences
Brulotte, Sylvie	MPO – Sciences
Bruneau, Benoît	MPO – Sciences
Calderon, Isabel	MPO – Gestion des pêches
Chabot, Denis	MPO – Sciences
Côté, Jean	Industrie
Côté-Laurin, Marie-Claude	Merinov
Couillard, Catherine	MPO – Sciences
Dallaire, Jean-Paul	MPO – Sciences
Deveau, Fernand	Industrie (avocat)
Desgagnés, Mathieu	MPO – Sciences
Dubé, Sonia	MPO – Sciences
Duplisea, Daniel*	MPO – Sciences
Goudreau, Patrice	MPO – Sciences
Hardy, Magalie	MPO – Gestion des pêches
Hurtubise, Sylvain	MPO – Sciences
Lambert, Jean*	MPO – Sciences
Larochelle, Mia	MPO – Gestion des pêches
Leblanc, Sylvette*	MPO – Gestion des pêches
Légaré, Benoît*	MPO – Sciences
Lemire, Maryse*	MPO – Gestion des pêches
Maltais, Domyrick*	MPO – Sciences
Marquis, Marie-Claude	MPO – Sciences
M. Arsenault, Lisa	AGHAMM
Michaud, Marie-Claire	MPO – Gestion des pêches
Morneau, Renée	MPO – Sciences
Paille, Nathalie	MPO – Sciences
Sainte-Marie, Bernard	MPO – Sciences
Simard, Nathalie*	MPO – Sciences
Trottier, Steve*	MPO – Sciences
Vacher, Jean-Sébastien	Industrie

* participé le jour 1 seulement

ANNEXE 2- CADRE DE RÉFÉRENCE

Évaluation du homard des eaux côtières du Québec

Examen par des pairs régional : région du Québec

25 et 26 février 2016

Mont-Joli, Québec

Président de la réunion : Denis Chabot

Contexte

La pêche au homard est pratiquée par plus de 550 pêcheurs au Québec répartis le long des côtes des Îles-de-la-Madeleine, de la Gaspésie, de la Côte-Nord et de l'île d'Anticosti. L'exploitation se fait à l'aide de casiers en eau peu profonde.

Les eaux québécoises sont divisées en 8 zones de pêche. La gestion de la pêche se fait par un contrôle de l'effort et par des mesures d'échappement. Les plans de gestion mis en place au cours de la dernière décennie ont été élaborés en accord avec les recommandations du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH).

À la demande de la direction de la gestion des pêches et de l'aquaculture, l'évaluation de la ressource est effectuée aux trois ans. La dernière revue des stocks de homard remonte à 2012. Le but de la revue est de déterminer si les changements survenus dans l'état de la ressource justifient des ajustements au plan de gestion.

Objectifs

Formuler un avis scientifique pour la gestion des stocks de homard de la Côte-Nord et l'île d'Anticosti (zones 15, 16, 17 et 18), de la Gaspésie (zones 19, 20 et 21) et des Îles-de-la-Madeleine (zone 22) pour les saisons de pêche 2016 à 2018. Cet avis comprendra :

- Une description de la biologie du homard des eaux côtières du Québec et de sa distribution ;
- Une description de la pêche incluant l'effort de pêche et les mesures de gestion propres aux zones de pêche ;
- L'analyse des indicateurs d'abondance (prises par unité d'effort, densité) et du taux d'exploitation à partir des données provenant de la pêche et des relevés ;
- L'analyse des données provenant du programme d'échantillonnage des prises commerciales en mer et à quai ;
- L'identification et la priorisation de travaux de recherche à considérer pour le futur ;
- L'identification des indicateurs de suivi de l'état du stock pour les années intérimaires et les critères de réouverture de l'avis ;
- Les perspectives pour les saisons 2016 à 2018 pour chacune des unités de gestion.

Publications prévues

- Trois avis scientifiques du SCCS sur le homard des Îles-de-la-Madeleine (1), de la Gaspésie (2) et de la Côte-Nord et de l'île d'Anticosti (3).
- Un document de recherche du SCCS.
- Un compte rendu du SCCS contenant un résumé des discussions.

Participation

- Pêches et Océans Canada (MPO) (Secteur des Sciences et de la Gestion des écosystèmes et des Pêches)

-
- Industrie de la pêche
 - Collectivités autochtones / organisations
 - Représentants provinciaux